



**Monsieur Daniel BOREL
Hotel de Ville
1 Place d Général de Gaulle
BP 26
05130 TALLARD**

Gap le **22 JUIN 2023**

**Objet :
Avis PLU ARRETE
TALLARD**

Réf. : EL/BR/JM/MDF

Dossier suivi par :
Jocelyn MATHIEU

POLE POLITIQUES PUBLIQUES
ET REGLEMENTATION

Monsieur le Maire,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet de PLU de la commune de Tallard, arrêté par délibération du Conseil municipal du 27 février 2023.

Concernant l'activité agricole :

Le PLU assure la pérennité de l'activité agricole avec une large zone agricole et cinq sous-zonages dont une zone agricole protégée. Les créations ou agrandissement des sièges d'exploitation agricoles sont possibles dans de bonnes conditions.

La Garenne : La délocalisation de la société Abrachy permettra de libérer un espace proche du centre du village. Avec une densité de 29 logements/ha à construire, ce secteur sera valorisé et sera une valeur ajoutée pour le dynamisme de la commune. L'emplacement libéré est dans un secteur déjà urbanisé du village.

Le Petit Collet : implanter la société de TP Abrachy à proximité de la zone d'activité économique est cohérent. La proximité de la RN 85 facilitera les déplacements des engins de travaux publics. La réflexion sur cette délocalisation a été menée avec la Safer depuis de nombreuses années.

La STECAL : la zone Aj dédiée aux jardins familiaux autorise la construction d'un cabanon limité à 8m² par unité foncière. Un atout pour les jardiniers qui entretiennent ces parcelles le long de la Durance.

Les extensions des habitations existantes en zones A et N : le règlement établi apparaît comme raisonnable : 60m² en une seule fois pour l'habitation et admettre au maximum trois annexes (garage+piscine+abri de jardin) d'une surface totale de 90m² et éloignées au maximum de 15 m de l'habitation.

Concernant les autres zonages :

Sans mitage et dans le prolongement de constructions existantes les projets de constructions sont nécessaires aux besoins touristiques, de santé et autres de la commune.

La Chambre d'Agriculture **émet un avis favorable** à ce projet de PLU.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes sentiments distingués.

Siège Social

8 Ter, Rue Capitaine de Bresson
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 52 53 00
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE.
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 16
APE 9411 Z

Le Président,

Eric LIONS

